

L'ergothérapie en Suisse

La Suisse est un état confédéré composé de 26 cantons ou 26 états souverains, disposant chacun de leur propre système de santé. Si chaque canton a ses lois, ils doivent toutefois respecter la législation fédérale en matière de santé. De ce fait, Marie-Pierre Vuillemin, ergothérapeute en établissement médico-social, nous explique que **l'organisation des soins peut être différente d'un canton à l'autre.**



La Suisse est un pays polyglotte où quatre langues officielles se côtoient : l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

En 2016, 2 500 ergothérapeutes dont plus de 900 libéraux ont été recensés. Le manque d'ergothérapeutes dans les structures de santé mentale, dans le « *case management* » et à l'école ordinaire est soulevé par Sylvie Meyer, doyenne de la filière ergothérapie à l'école de Lausanne et connue pour son ouvrage « *De l'activité à la participation* » (disponible dans la boutique en ligne de l'ANFE).

Les études

La formation des ergothérapeutes suisses s'effectue en **trois ans dans les hautes écoles spécialisées**. Il existe trois écoles en Suisse qui proposent un cursus en ergothérapie : Lausanne (en région francophone), Manno (en région italophone) et Winterthur (en région germanophone), dans lesquels sont reçus au total **450 étudiants**.

Avant de s'engager dans la formation en ergothérapie, la plupart des étudiants passent par une année préparatoire commune aux professions de santé. Le temps de formation alterne entre un temps d'apprentissage théorique à l'école (environ deux tiers de la formation) et un temps sur le terrain, en stage (environ un tiers de la formation). Le programme de formation n'est pas régi par des normes étatiques. Les compétences génériques et spécifiques ont été établies selon l'étude des rôles professionnels de l'ergothérapeute. Suite à ces trois années d'études, les étudiants obtiennent un *Bachelor of Science en ergothérapie* et ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en poursuivant en master.

Nous pouvons illustrer ce paragraphe en prenant l'exemple de la formation de Lausanne. Le *Bachelor of Science en ergothérapie* est validé suite à l'obtention de 180 ECTS, répartis sur différents modules orientés sur les compétences professionnelles. La formation de Lausanne est une formation en alternance qui comprend trois fois neuf semaines de stage. Afin d'obtenir leur diplôme, les étudiants doivent effectuer un travail sous forme de mémoire, correspondant à 15 ECTS. **En Suisse, tous les ans, entre 130 et 140 étudiants deviennent ergothérapeutes.**

Les professionnels

Une fois le diplôme obtenu, les nouveaux professionnels peuvent prétendre à différents types de postes : ils peuvent exercer en libéral, en milieu hospitalier, dans des centres spécialisés, dans la communauté, dans le secteur de l'hébergement, ... Ainsi ils ont le statut d'employé ou d'indépendant. Les ergothérapeutes indépendants exercent principalement auprès des enfants ; de nouveaux domaines d'intervention sont toutefois en train d'évoluer : les ergothérapeutes peuvent ainsi être amenés à intervenir dans le monde du travail, dans la gestion de projets de prévention et de promotion de la santé, ou encore recevoir des mandats de sociétés ou entreprises pour effectuer de la formation. Dans ce dernier cas, aucun remboursement de prestation ne peut être opéré.

Les ergothérapeutes interviennent sur prescription médicale, sauf pour certains statuts particuliers. Les prestations en ergothérapie sont remboursées par l'assurance maladie obligatoire (il n'y a pas de système de sécurité sociale en Suisse, mais chaque personne doit s'inscrire à une caisse d'assurance maladie) lorsqu'il y a eu prescription médicale, et sont basées sur le principe du tiers payant. Les remboursements médicaux sont les mêmes dans les 26 cantons suisses.

Une des difficultés rencontrée par les ergothérapeutes indépendants, liée à ce système, est le temps de remboursement par certaines assurances, qui peut être très long et coûteux en énergie du fait des nombreux courriers et rapports à rédiger.

Les politiques actuelles en Suisse tendent à libéraliser et donc privatiser le secteur de la santé. La tendance, et ce depuis une vingtaine d'année, est donc à la réduction des séjours hospitaliers, que ce soit en santé mentale, physique et en réadaptation en favorisant les soins ambulatoires, à domicile ou communautaires en santé physique et mentale. De plus, les réflexions se portent également sur des alternatives au placement des populations adulte et âgée.

À la question des grands défis rencontrés par les ergothérapeutes suisses, Sylvie Meyer nous répond : « Les défis au plan de la discipline me semblent être de **continuer à développer une approche occupationnelle de l'ergothérapie** et de la transmettre aux ergothérapeutes tout en n'empiétant pas sur le travail social : promouvoir une vision sociale des dysfonctions occupationnelles, de la performance et de l'engagement occupationnel. Ensuite de produire davantage de travaux de recherche hors du modèle biomédical en rapport avec ces concepts.

Le défi du corps professionnel est de **qualifier des ergothérapeutes au master et au doctorat** de manière à être plus autonome dans le développement disciplinaire. Le défi dans le système de santé en Suisse est de légitimer des approches non exclusivement centrées sur la maladie mais davantage sur la qualité de la vie et la participation sociale. En Suisse, les grandes stratégies de la confédération le disent bien pour l'ensemble du système de santé, mais l'assurance maladie (donc le financement des prestations) demeure centrée sur la maladie et son traitement.

Un autre défi pour la pratique est **l'intégration systématique des ergothérapeutes dans le développement des services de santé communautaire et à domicile dans la poursuite du virage ambulatoire**. Je pense que l'ergothérapie va continuer à se développer parce que son

champ est vaste, qu'elle a beaucoup de modèles à disposition et répond à des besoins de santé qui sont croissants. Mais pour se maintenir et croître, elle doit affirmer ses savoirs face aux infirmières en Suisse qui sont nombreuses, tiennent des postes clés et ont des ambitions tentaculaires ».

Marie-Pierre Vuillemin ajoute qu'un grand point positif est que **la profession s'est beaucoup développée dans tous les secteurs**. Malgré les confusions persistantes avec la kinésithérapie (physiothérapie en Suisse), l'ergothérapie poursuit son essor. Dans les centres médico-sociaux du Vaud, depuis 1990, il y a systématiquement un poste d'ergothérapeute.

L'association Suisse

L'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) compte à ce jour **2 262 membres**, dont 967 qui exercent en tant qu'indépendant. Elle fête cette année ses **60 ans d'existence**. Depuis les années 2000, l'ASE est organisée en sections cantonales (un canton = une région). Chaque section a son propre fonctionnement mais doit envoyer des délégués à l'Assemblée Générale de l'ASE.

Le site internet est très actif et relate les actualités, l'agenda de l'association et des réunions scientifiques, les offres d'emploi, ainsi que l'ensemble des bases légales et des recommandations pour l'exercice de l'ergothérapie (téléchargeables gratuitement). L'association édite également un mensuel « Ergothérapie », dont l'abonnement peut être souscrit à l'étranger. De plus, l'ASE propose des cours de formation continue en allemand et en français, entre dix et quinze dans chaque langue.

Enfin, **tous les 3 ans, elle organise un congrès, le prochain aura lieu à l'automne 2019.**

Pour plus d'informations sur l'ASE, rendez-vous sur leur site internet : <http://www.ergotherapie.ch/>.

Pour exercer en Suisse avec un diplôme étranger

Pour exercer en Suisse, l'examen préalable du dossier est nécessaire avant le dépôt du dossier d'équivalence (gratuit). En fonction du caractère recevable ou non, donné par la commission, est engagé la procédure d'équivalence en tant que telle. Il est nécessaire de prévoir jusqu'à 1 000 CHF (935 €) pour cette formalité, auquel s'ajoute environ 130 CHF (120 €) pour être enregistré dans le registre national des professions de santé (l'équivalent de notre système ADELI) durant la durée d'exercice.

Il est possible que les candidats doivent effectuer un stage d'adaptation auprès d'un employeur, ainsi qu'une formation complémentaire et un examen d'aptitude pratique.

C'est la Croix-Rouge Suisse qui est chargée de toutes les procédures mentionnées au préalable. Pour la contacter, vous pouvez envoyer un mail à registry@redcross.ch ou aller sur leur site internet : <https://www.redcross.ch>.



Lucie VIVIER

Déléguée suppléante au COTEC



Théo BRUNOIS

Délégué au COTEC